

Schéma  
d'aménagement et  
de gestion des eaux  
Dordogne amont  
Des sources à Limeuil

Commission  
Locale de l'Eau

Compte-  
Rendu de  
réunion



## 6<sup>ème</sup> réunion de CLE

5 avril 2023 – Tulle

**Etaient présents :**Collège des collectivités

Monsieur BONNEFON Patrick, Maire de Carsac-Aillac  
 Monsieur BOUYGUE Jacques, Syndicat mixte Bellovic  
 Monsieur COSTE Pascal, Président du Conseil départemental de la Corrèze, Président du SAGE Dordogne amont  
 Monsieur DELAGE Alain, Conseiller départemental du Cantal  
 Madame DELANDE Claire, Conseillère départementale du Cantal  
 Madame DUBOST Ghislaine, Conseillère départementale de la Corrèze  
 Monsieur GATIGNOL Jean-Louis, Maire de Cros  
 Monsieur GLENZ Richard, conseiller municipal d'Argentat-sur-Dordogne  
 Madame JOS Gaëligue, Conseillère départemental du Lot  
 Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc, Maire de Vayrac  
 Monsieur MOMMALIER Gilbert, Maire de Saint-Etienne-de-Chomeil  
 Monsieur PARRE Serge, Maire de Beynac-et-Cazenac  
 Monsieur POUYAUD Bernard, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin  
 Monsieur REYNAL Bernard, Maire d'Astaillac  
 Monsieur VILLEPONTOUX Régis, Conseiller départemental du Lot

Collège de l'état

Monsieur DESPLANQUES Etienne, Préfet de la Corrèze  
 Madame PERRIER Valérie, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
 Madame CAMUS Cathy, ARS Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur BOIZON Maxime, DDT Dordogne  
 Monsieur BONNET Philippe, DDT Lot  
 Monsieur LEBLOND Cyril, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur DILLENSCHNEIDER David, OFB

Collège des Usagers

Monsieur BILLOT Bernard, représentant du Centre Régionale de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine  
 Madame BRAY Françoise, représentante de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Corrèze  
 Monsieur SOULIE Sébastien, représentant de la Chambre régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur MASSICOT Dominique, représentant le Comité Régional de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur THOMAS-ARCHAMBEAU David, EDF Hydro Centre  
 Monsieur CHABRILLANGES Patrick, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze  
 Monsieur GEORGER Marc, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal  
 Monsieur DORME Dominique, représentant de la Fédération des Syndicats et associations des étangs Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur COLOMY Philippe, représentant de la Fédération Nationale professionnelle des Loueurs de Canoës et de Kayak  
 Monsieur MALERM William, représentant de Limousin Nature Environnement  
 Monsieur SOURBE Eric, représentant de la chambre d'agriculture de la Dordogne, représentant OUGC Dordogne  
 Monsieur SANCHEZ Gilbert, représentant de UFC – Que choisir de la Corrèze

Autres participants

Madame REGNIER Marie-Claire, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
 Monsieur PESSOZ Dominique, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur CHOUCHAOUI Yvonic, Fédération Nationale Professionnelle des Loueurs de Canoës et de Kayak Nouvelle-Aquitaine  
 Madame KERNANET Marie-Pierre, DDT 19  
 Madame SGARD Chrystel, DDT 19  
 Madame SAADÉ Marion, DDT 19  
 Monsieur COQUILLAS Vincent, CRPF Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur THIELEKE Roland, EPIDOR  
 Monsieur MOINOT Frédéric, EPIDOR  
 Monsieur LALOGNE NEIGE Guillaume, EPIDOR

**44 personnes présentes,  
 Dont 34 membres présents et 18 représentés**

**Etaient excusés :**Collège des collectivités

Monsieur ANDURAND Jacques, Maire d'Aynac  
 Madame CHASTRE Marie-Hélène, Conseillère départementale du Cantal  
 Madame CROZET Elizabeth, Conseillère départementale du Puy-de-Dôme  
 Monsieur DELRIEUX Benjamin, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine  
 Monsieur DUBOURG Sébastien, Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes  
 Monsieur FLOIRAC Guy, Maire de Creysse  
 Monsieur FORESTIER Bertrand, Maire de Sauvat  
 Monsieur GAILLARD Thierry, Conseiller départemental de la Creuse  
 Monsieur GOUTTEBEL Sébastien, Maire de Murol  
 Monsieur GUILLAUME Serge, Maire de Sourzac  
 Madame JAUZAC Catherine, Maire de Tauriac  
 Monsieur LABARTHE Vincent, Conseiller régional Occitanie  
 Madame LAFON-GAUTHIER Patricia, Conseillère départementale de la Dordogne  
 Madame MANSANA Jocelyne, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne  
 Monsieur MEJECAZE Jean-Luc, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy  
 Monsieur MICHON Jean-François, Maire de Lamazière-Haute  
 Madame MICHON Marie-Hélène, Maire de Flayat  
 Monsieur PEYRAL David, Maire de Pleaux  
 Monsieur PRADAL Gérard, Maire de Labrousse  
 Monsieur PROENCA Christophe, Maire de Gintrac  
 Monsieur RIOL Pierre, Conseiller départemental du Puy-de-Dôme  
 Monsieur SECRESTAT Benoît, Conseiller départemental de la Dordogne  
 Madame ZANCHI Edwige, Maire de Mauriac

Collège de l'état

Monsieur PEJOT Jérôme, DDT Cantal  
 Madame NADALLE Audrey, DDT Puy-de-Dôme  
 Monsieur DENEUVY Jean-Philippe, DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
 Monsieur DURAND Côme, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
 Madame BIELSA Sabine, DREAL Occitanie

Collège des Usagers

Monsieur DELMARES Frédéric, représentant l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Garonne

Monsieur DARESSY Jean, représentant de l'Association régionale des amis des moulins d'Auvergne

Monsieur HUGON Jean, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Lot

Monsieur BALADUC Pierre, représentant de la Chambre régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes

Madame VERGNES Geneviève, représentant de la Chambre régionale d'Agriculture Occitanie

Madame CHASSAGNE Christelle, représentante du comité régional de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine

Monsieur GOUIX Nicolas, représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie

Monsieur SAUMUREAU Marc, représentant la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement FRANE

Monsieur RUFIE Patrick, représentant Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Lot

Monsieur FARGES Daniel, représentant de France Hydroélectricité



## Introduction

Monsieur le préfet remercie les participants et présente le contexte de cette réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont.

## Point n° 1 : Présentation du SAGE Dordogne amont et de son état d'avancement

M. Guillaume LALOGNE-NEIGE, EPIDOR, présente la démarche SAGE et les caractéristiques du territoire Dordogne amont.

Le SAGE est un outil de planification instauré il y a 30 ans par la loi sur l'eau de 1992.

Son objectif est la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : équilibrée entre les usages identifiés sur le bassin et la biodiversité, et durable puisqu'il est nécessaire de permettre aux générations futures de profiter comme nous le faisons de milieux naturels fonctionnels et de ressources en eau de qualité et quantité satisfaisantes.

Pour cela, un SAGE intègre des règles et des dispositions opposables aux documents cadres (PLU, SCOT...), aux décisions administratives (autorisations...) et aux activités et opérations menées par les particuliers à l'échelle de bassins versants.

Celui de la Dordogne est couvert par 4 SAGE, dont le SAGE Dordogne amont qui s'articule autour de la Dordogne (300 km depuis les sources dans le massif du Sancy jusqu'à la confluence Vézère-Dordogne au cœur du Périgord) et de ses affluents (le Chavanon, la Rhue, la Diège, la Sumène, le Doustre, la Maronne, la Cère, l'Ouyse, le Céou etc.).

Caractéristiques et particularités du bassin Dordogne amont :

- Une partie amont où les roches sont plutôt imperméables et le relief marqué, ce qui favorise le ruissellement et limite la possibilité de formation de grandes nappes souterraines
- Les zones humides encore assez bien présentes jouent un rôle important dans la régulation hydraulique
- Une vingtaine de retenues hydroélectriques qui stockent près d'1 milliard de m<sup>3</sup>
- En aval de Beaulieu sur Dordogne, roches calcaires favorables aux infiltrations et à la présence de nappes karstiques

Les problématiques identifiées

- Des épisodes de sécheresse de plus en plus longs et intenses qui pénalisent les usages production d'eau potable, abreuvement et irrigation, ainsi que les écosystèmes aquatiques. Le rejet d'effluents domestiques, agricoles ou industriels dans des milieux « secs » sera à court terme problématique.
- Une qualité de l'eau aléatoire, avec des épisodes de blooms de cyanobactéries qui pénalisent les usages baignade, pêche et production d'eau potable.

- La présence de grands migrateurs (le saumon) qui ont encore du mal à effectuer leurs migrations entre l'océan et les frayères situées en aval des grands barrages infranchissables sur la Dordogne, la Maronne et la Cère.
- Un territoire qui s'est déshabitué aux risques naturels (inondations, écoulements torrentiels) malgré un dérèglement climatique qui pourrait augmenter la fréquence et/ou l'intensité d'événements extrêmes.
- Une notoriété du territoire forte et fragile liée à sa naturalité, au bien être, aux activités de plein air et aux productions qualitatives.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le 30 octobre 2019 une stratégie qui intègre une trentaine d'objectifs répondant à ces grandes problématiques.

Il reste, à partir de la stratégie, à définir les règles et dispositions du SAGE, et à mener au fur et à mesure de l'avancée des réflexions son évaluation environnementale.

Le site <https://sage-dordogne-amont.fr> permet de consulter les documents d'état des lieux, la stratégie, les compte-rendus et diaporamas des réunions de la CLE ainsi que l'arrêté fixant la composition de la CLE tous les 6 ans. Compte-tenu de son renouvellement récent, il convient de procéder aux élections des instances permettant son fonctionnement.

## Point n° 2.1 : Élection du président

M. le préfet demande que les candidats à la présidence de la CLE se manifestent. M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental de la Corrèze, est le seul candidat. Il expose à l'assemblée ses motivations :

- Le SAGE implique la mise en place d'un véritable **parlement de l'eau** sur le territoire avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Le changement climatique va fortement impacter le territoire et les activités dépendantes des ressources en eau : la **gestion quantitative** est un enjeu de premier plan sur notre territoire qui a des atouts (forte pluviométrie, retenues hydroélectriques...) mais une très forte responsabilité
- Le SAGE doit travailler autour du **rôle des prairies**, qui occupent une grande partie du territoire et qui constituent une solution fondée sur la nature de premier plan, et sur la **forêt**
- Le calendrier électoral permet d'envisager 3 années pour avancer sans bouleversement majeur des instances de concertation (prochaine échéance : municipales de 2026)

M. le préfet procède au vote à main levée :

---

*M. Pascal COSTE est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont à l'unanimité des membres du collège des élus présents ou représentés (25 voix)*

---

## Point n° 2.2 : Élection des vice-présidents

Les candidats à la vice-présidence de la CLE sont M. Patrick BONNEFON, M. Alain DELAGE, Mme Claire DELANDE et M. Sébastien DUBOURG  
M. COSTE procède au vote à main levée :

---

*M. Patrick BONNEFON, M. Alain DELAGE, Mme Claire DELANDE et M. Sébastien DUBOURG sont élus à l'unanimité des membres du collège des élus présents ou représentés (25 voix) vice-présidents de la CLE du SAGE Dordogne amont*

*M. Patrick BONNEFON est désigné 1<sup>er</sup> vice-président de la CLE.*

---

## Point n° 2.3 : Élection ou désignation des autres membres du bureau

Les candidats pour être membres du bureau de la CLE sont M. Richard GLENZ, Mme Gaëligue JOS, Mme Patricia LAFONT-GAUTIER, M. Gilbert MONMALIER et M. Bernard POUYAUD.  
M. COSTE procède au vote à main levée :

---

*M. Richard GLENZ, Mme Gaëligue JOS, Mme Patricia LAFONT-GAUTIER, M. Gilbert MONMALIER et M. Bernard POUYAUD sont élus à l'unanimité des membres du collège des élus présents ou représentés (25 voix)*

---

Après 10 minutes de concertation en dehors de la salle de réunion, les représentants du collège des usagers proposent que le CRPF Nouvelle Aquitaine, l'Organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements pour l'irrigation sur le bassin de la Dordogne, la Fédération Départementale pour la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal, le Comité Régional de canoë-kayak de Nouvelle Aquitaine, Limousin-Nature-Environnement et EDF soient membres du bureau de la CLE.

M. COSTE procède au vote à main levée :

---

*Les représentants du CRPF Nouvelle Aquitaine, de l'Organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements pour l'irrigation sur le bassin de la Dordogne, de la Fédération Départementale pour la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal, du Comité Régional de canoë-kayak de Nouvelle Aquitaine, de Limousin-Nature-Environnement et de EDF sont élus à l'unanimité des membres du collège des usagers présents ou représentés*

---

M. le préfet communique pour terminer la composition du Bureau les structures désignées pour représenter les services et établissements publics d'Etat. Il s'agit du préfet de Corrèze, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

**Le Bureau de la CLE est ainsi composé de :**

**M. Pascal COSTE, Président,**  
**M. Patrick BONNEFON, 1er vice-président,**  
**M. Alain DELAGE, vice-président,**  
**Mme Claire DELANDE, vice-présidente,**  
**M. Sébastien DUBOURG, vice-président,**  
**M. Richard GLENZ,**  
**Mme Gaëligue JOS,**  
**Mme Patricia LAFONT-GAUTIER,**  
**M. Gilbert MONMALIER,**  
**M. Bernard POUYAUD,**  
**Le représentant du CRPF Nouvelle Aquitaine,**  
**Le représentant de OUGC des prélèvements pour l'irrigation du bassin de la Dordogne,**  
**Le représentant de la Fédération Départementale pour la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal,**  
**Le représentant du Comité Régional de canoë-kayak de Nouvelle Aquitaine,**  
**Le représentant de Limousin-Nature-Environnement,**  
**Le représentant de EDF,**  
**Le préfet de Corrèze ou son représentant,**  
**Le représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine,**  
**Le représentant de l'Office Français de la Biodiversité (OFB),**  
**Le représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.**

M. Pascal COSTE fait part de son souhait d'associer les représentants des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie aux réunions du bureau de la CLE.

## Point n° 3 : Présentation et adoption des rapports d'activité 2019-2022

Ces 4 années ont été marquées par :

- L'adoption de la stratégie
- La réalisation d'un travail préparatoire à la rédaction des règles et dispositions du SAGE. À partir de la stratégie organisée en orientations, en objectifs opérationnels et en sous objectifs (environ 60) qui préfigurent les futures règles et dispositions, le travail a consisté à la recherche d'informations relatives au cadre juridique, à ce qui existe dans d'autres SAGE, à la cartographie, aux indicateurs, aux moyens humains et financiers correspondant...
- Le lancement de l'évaluation environnementale du SAGE (rédaction du cahier des charges, consultation, démarrage et réunions de cadrage)
- L'animation de la CLE : réalisation des bilans et rapports d'activité, financement de la mission, mise à jour des sites web, actualisation de la base contacts...



- Le suivi et la participation aux actions sur les territoires : la vision des acteurs locaux enrichit et consolide le SAGE, et en retour cela permet aux acteurs locaux de connaître et de suivre la procédure.

**La cellule d'animation, qui correspondait jusqu'à maintenant à environ 1,7 équivalent-temps-plein, s'étoffe dès ce printemps avec l'arrivée d'une chargée de mission territoriale début mai.**

M. COSTE propose l'adoption des rapports d'activité :

---

*Les rapports d'activité 2019, 2020, 2021 et 2022 sont adoptés.*

---

## Point n° 4 : Validation du compte-rendu de la CLE du 30 octobre 2019

M. THOMAS-ARCHAMBAULT fait remarquer que deux années particulièrement sèches ont été observées sur le bassin depuis la dernière réunion, et que le dérèglement climatique se ressent de manière rapide et forte. La gestion des débits est un enjeu de plus en plus important. Il est nécessaire d'imaginer des solutions qui prennent en compte les futures pénuries en eau.

M. COSTE est en accord avec ces propos. Il précise en revanche qu'il n'y a pas lieu de modifier le compte-rendu étant donné qu'ils correspondent à des événements postérieurs à la réunion. Ces éléments vont dans le sens d'une relecture de la stratégie validée il y a plus de 3 ans.

Il propose l'adoption des rapports d'activité :

---

*Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 30 octobre 2019 est validé sans modifications.*

---

## Point n° 5 : Présentation et validation de la déclaration d'intention de ne pas réaliser de concertation préalable

Ce point est reporté à une prochaine réunion de CLE.

## Point n° 6 : Présentation de l'évaluation environnementale du SAGE Dordogne amont

M. Bruno COUPRY présente les objectifs et la méthode de travail envisagée pour réaliser l'évaluation environnementale du SAGE Dordogne amont.

Il met l'accent sur les points suivants :

- Nécessité d'avoir un cadrage préalable sur ce que l'Etat attend de l'évaluation environnementale de ce SAGE
- Bouleversement du contexte avec la finalisation de plusieurs documents cadre : SDAGE Adour-Garonne, Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, Plan Eau, Dordogne 2050, les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) etc.
- L'importance de la stratégie du SAGE, au même niveau que les règles et dispositions qui en découlent
- La concertation inter-SAGE, notamment avec les SAGE Dordogne Atlantique et Vézère-Corrèze
- Les limites des connaissances actuelles et la précision des documents cartographiques

M. COSTE souhaite que le SAGE se concentre sur les points les plus pertinents pour être efficace et ne pas ralentir le travail engagé avec des sujets secondaires.

Compte tenu des changements liés au dérèglement climatique, au contexte énergétique et à l'adoption récente de documents cadres, il convient de questionner la stratégie en CLE. Il souhaite qu'une réunion soit rapidement organisée dans ce but.

M. le maire de Vayrac propose que sa commune accueille cette réunion : cette proposition est validée.

**La prochaine réunion de CLE est fixée jeudi 29 juin à 9h30 à la salle des fêtes de Vayrac (Lot).**

## Point n° 7 : Présentation du programme de travail

Ce point sera développé lors de la prochaine réunion de CLE.

**Pour information**

*Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :*

- *sur le site internet du SAGE Dordogne amont*  
<https://sage-dordogne-amont.fr>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*  
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

**Contacts de la structure porteuse**

*EPIDOR se tient à votre disposition :*

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGNE NEIGE : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*